

51<sup>e</sup> réunion du Conseil du FEM  
25 – 27 octobre 2016  
Washington

Point 06 de l'ordre du jour

## **POINT SUR LA DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES DE FEM-6**

**Décision recommandée au Conseil**

Ayant examiné le document GEF/C.51/04 intitulé *Point sur la disponibilité des ressources de FEM-6*, le Conseil décide que, à titre de prévoyance, pour gérer efficacement le déficit prévu de l'enveloppe de ressources de FEM-6, le Secrétariat effectuera une programmation qui maintient l'équilibre entre les allocations initialement énoncées dans la décision de reconstitution de FEM-5 en aidant les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à accéder aux ressources et en soutenant la réalisation des obligations essentielles à l'égard des conventions dont le FEM est un ou le mécanisme financier.

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	2
Point sur la disponibilité globale prévue des ressources de FEM-6 .....	2
Recommandation.....	2
Annexe 1. Enveloppe de ressources prévue au 31 août 2016.....	4

## **INTRODUCTION**

1. Ce document fait suite à une demande formulée par le Conseil lors de sa 50<sup>e</sup> réunion de juin 2016 invitant le « Secrétariat à préparer un document faisant le point sur la disponibilité des ressources de FEM-6, et qui indique les fonds dégagés de l'application de la Politique d'annulation des projets du FEM, et à proposer d'autres mesures éventuelles pour favoriser une utilisation efficace des ressources pendant FEM-6, pour examen par le Conseil ». Le présent document fait donc le point sur la disponibilité globale prévue des ressources de FEM-6, en rendant compte de l'incidence de deux principaux facteurs sur cette disponibilité, à savoir les fluctuations des taux de change et les annulations ponctuelles de projets en souffrance en application de la décision adoptée à la 48<sup>e</sup> réunion du Conseil. Les prévisions indiquent un important déficit de ressources pour FEM-6. Par conséquent, ce présent document propose des recommandations sur les modalités de programmation que le Secrétariat devra appliquer afin de gérer efficacement le déficit prévu jusqu'à la fin de FEM-6.

## **POINT SUR LA DISPONIBILITÉ GLOBALE PRÉVUE DES RESSOURCES DE FEM-6**

2. Depuis l'époque où les taux de change de référence de FEM-6 ont été fixés, le dollar des États-Unis s'est fortement apprécié par rapport aux principales devises. En raison des fluctuations des taux de change, au 31 août 2016, l'Administrateur a établi des prévisions fixant à 616,5 millions de dollars le montant du déficit. Dans le même temps, il est prévu des remboursements de 44,5 millions de dollars suite à l'annulation ponctuelle de neuf projets en souffrance.

3. Compte tenu de ces deux facteurs, le déficit net de FEM-6 devrait atteindre 572 millions de dollars, soit 13 % de l'enveloppe initiale qui s'élevait à 4 434 millions de dollars. Par conséquent, l'enveloppe de ressources disponibles pour FEM-6 selon les prévisions, calculée le 31 août 2016, s'établit à 3 862 millions de dollars (annexe 1).

4. Force est de relever qu'une grande incertitude plane au-dessus des projections de la disponibilité globale des ressources. Cette incertitude tient entre autres à l'évolution future des taux de change, dans la mesure où l'ampleur du déficit estimé varie en fonction des fluctuations de la valeur du dollar des États-Unis par rapport aux autres principales devises. À titre d'illustration, dans le rapport financier sur la Caisse du FEM présenté au Conseil en juin 2016 (document GEF/C.50/Inf.10 - GEF Trust Fund Report), selon les calculs de l'Administrateur, une appréciation de 5 % de la valeur du dollar des États-Unis porterait le déficit prévu à 775 millions de dollars, alors qu'une dépréciation de 5 % le ramènerait à 440 millions de dollars. L'incertitude découle également de la possibilité d'une annulation des projets qui pourraient ne pas être soumis à temps à l'agrément/approbation de la directrice générale.

## **RECOMMANDATION**

5. Face au déficit prévu, il est proposé d'adopter une approche prudente de la programmation à l'avenir. Plus précisément, il est recommandé que le Secrétariat effectue une programmation qui vise à maintenir l'équilibre entre les allocations initialement énoncées dans

la décision de reconstitution de FEM-5, en aidant les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) à accéder aux ressources et en soutenant la réalisation des obligations essentielles à l'égard des conventions dont le FEM est un ou le mécanisme financier. Cette approche cadre avec la décision adoptée par le Conseil en novembre 2012 lorsqu'un scénario de déficit similaire était envisagé pour FEM-5.

6. En conséquence, la programmation sera maintenue dans les limites de l'enveloppe prévue révisée tout en veillant à ce que :

- a) les montants des allocations individuelles accordées aux PEID et aux PMA au titre du STAR soient les mêmes qu'au début de FEM-6 ;
- b) les montants des ressources réservées dans les domaines d'intervention soient les mêmes qu'au début de FEM-6 afin que le FEM soit en mesure d'apporter l'appui nécessaire à la réalisation des obligations liées aux conventions ;
- c) les domaines d'intervention soient soumis à la même réduction proportionnelle afin de maintenir l'équilibre initial de FEM-6 ;
- d) les allocations individuelles autres que celles accordées aux PEID et aux PMA fassent l'objet de la même réduction proportionnelle afin que la réduction prévue de l'enveloppe de ressources ait une incidence équitable.

7. Le Secrétariat continuera à : i) travailler avec l'Administrateur pour bien cerner régulièrement les prévisions du déficit ; ii) faire le point sur la programmation dans les différents domaines/pôles d'intervention, notamment sur les ressources allouées dans le cadre du STAR qui ont déjà été utilisées ; et iii) travailler avec les Agences du FEM et les pays pour s'assurer que la programmation tienne compte de l'enveloppe de ressources.

**ANNEXE 1. ENVELOPPE DE RESSOURCES PRÉVUE AU 31 AOUT 2016**

Domaine/pôle d'intervention	Montant initialement visé pour FEM-6 (millions de dollars)	Montant total utilisé, y compris dans le cadre du Programme de travail d'octobre 2016, par rapport au montant initialement visé (millions de dollars)	Pourcentage d'utilisation par rapport au montant initialement visé	Montant restant par rapport au montant initialement visé (USD millions)	Montant visé revu, 3 862 millions de dollars	Pourcentage de réduction du montant visé	Réduction en valeur absolue du montant visé (USD millions)
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	1 051	506	48 %	545	885	16 %	166
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « diversité biologique »	50	16	31 %	34	50	0 %	0
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	941	446	47 %	495	793	16 %	148
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « changements climatiques »	189	64	34 %	125	189	0 %	0
Allocations individuelles dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	346	166	48 %	180	291	16 %	55
Ressources réservées dans le domaine d'intervention « dégradation des sols »	25	8	33 %	17	25	0 %	0
Produits chimiques et déchets	554	276	50 %	278	467	16 %	87
Eaux internationales	456	166	36 %	290	384	16 %	72
Programme pilote sur les instruments financiers autres que les aides directes	110	98	89 %	12	98	11 %	12
Programme d'aide aux pays	23	12	52 %	11	23	0 %	0
Développement transversal des capacités	34	17	50 %	17	29	16 %	5
Programme de microfinancements	140	140	100 %	0	140	0 %	0
Programme sur la GDF	230	204	89 %	26	204	11 %	26
PIP- Matières premières	45	44	98 %	1	45	0 %	0

PIP- Villes durables	55	55	100 %	0	55	0 %	0
PIP - Sécurité alimentaire	60	60	100 %	0	60	0 %	0
Budget administratif	125	61	49 %	64	125	0 %	0
<b>TOTAL - Reconstitution des ressources de la Caisse pour FEM-6</b>	<b>4 434</b>	<b>2 338</b>	<b>53 %</b>	<b>2 096</b>	<b>3 862</b>	<b>13 %</b>	<b>572</b>